

# LA CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

Travaillée en partenariat avec l'Education Nationale, cette charte a pour objet de promouvoir le partage de valeurs éducatives communes, en insistant sur les éléments constitutifs du « Vivre Ensemble » dans les écoles de la Ville.

**Elle s'adresse aux enfants comme aux adultes, parents comme professionnels, en affirmant qu'en tous lieux de l'école et à tous moments, il appartient à chacun et à tous de :**

- **Prendre soin** de soi-même, des autres, du matériel, des lieux et de l'environnement de l'école...
- **Connaître les missions de chacun et les raisons de sa présence dans l'école, à chaque moment de la journée** (enfants et adultes, parents professionnels).
- **Accepter** la différence de l'autre, de se tromper, les contraintes de la vie en collectivité et les responsabilités partagées.
- **Agir pour l'intérêt et l'enrichissement de tous** (en permettant à chacun d'évoluer en toute sécurité, d'échanger - l'information, les connaissances, les envies, les avis, les choix... - et de se rassembler autour de projets communs, pour que chacun puisse s'épanouir dans un cadre éducatif partagé).
- **Écouter l'autre** pour considérer la parole comme un bien commun qui doit se partager et l'avis de « l'autre » sans distinction - d'âge, de statut...

